

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGETS PRIMITIFS 2026

### 1) BUDGET PRINCIPAL

Le budget s'équilibre à la somme de 48 545 910,00 euros, avec 12 330 270,00 euros en section d'investissement et 36 215 640 euros en section de fonctionnement.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	9 244 601,36 €	36 215 640,00 €
Recettes	12 330 270,00 €	34 098 616,42 €
Résultat 2025	- 3 085 668,64 €	2 117 023,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 330 270,00 €</b>	<b>36 215 640,00 €</b>

→ **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 36 215 640 €** en diminution de 2,8 % par rapport au BP 2025.

#### • LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BP 2026
013 Atténuation des charges	50 000,00 €
70 Produits des services	3 328 610,00 €
73 Impôts et taxes	6 042 334,00€
731 Fiscalité locale	14 289 743,00€
74 Dotations et participations	9 144 635,00 €
75 Autres produits de gestion courante	997 023,00 €
76 Produits financiers	67 271,42 €
77 Produits spécifiques	51 000,00 €
042 Opérations d'ordre	128 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 117 023,58€

Chapitres 73 - 731 Fiscalité : 20 332 077,00 €

La notification des bases fiscales conduit à l'inscription de fiscalité directe locale à hauteur de 9 144 535 euros.

Le tiers du prélèvement au titre du « DILICO 1 » sera restitué à compter de 2026 pour 14 308 €.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la CATLP de 6 M € est quasiment identique depuis 2018 et englobe le montant de 4,7 M € à reverser au SIMAJE.

Les résultats de fréquentation touristique en 2025, couplés à l'augmentation des tarifs de taxe de séjour, nous conduisent à prévoir un produit de 3,4 M € pour la part communale et 340 K € pour la part additionnelle départementale de 10 % ainsi que 100 000 € pour la taxe Grand projet ferroviaire du sud-ouest (GPSO) de 34 % pour les titres émis suite aux impayés, le reste de ce produit sera non budgétaire dans la mesure où son produit transitera directement via le compte de la régie de la taxe de séjour et de ceux de ladite société.

Chapitre 74 Dotations et Participations : 9 144 635,00 €

Le montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) est prévu à hauteur de 6,07 M €, en baisse de 1,5 % par rapport à 2025.

Le service Vie Citoyenne Jeunesse, agréé Centre social, bénéficie de recettes de l'ordre de 166 000 euros qui couvrent son fonctionnement hors frais de personnel.

La ville continue d'être accompagnée par des organismes tels que Citéo, Alcome pour 69 000 € pour lutter contre les déchets sauvages, les mégots...

L'office de Tourisme devrait reverser 1,8 M € de taxe de séjour pour les dépenses touristiques réalisées par la commune sur l'exercice. Ce montant sera ajusté en fonction des recettes réellement perçues.

Chapitre 70 Produits du domaine : 3 328 610,00 €

Les redevances d'occupation du domaine public communal sont attendues à hauteur de 209 300 euros.

Le stationnement de surface devrait générer une recette de 1 910 000 euros, dont 400 000 euros de forfait post-stationnement.

Les recettes du château-fort, produits de la boutique inclus, sont estimées à 615 000 euros. La mutualisation des services avec le SIMAJE, le remboursement au titre de la Convention territoriale globale (CTG) et des mises à disposition devraient générer des recettes de l'ordre de 370 000 euros.

Chapitre 75 Revenus des immeubles : 997 023,00 €

Ce poste intègre notamment les locations liées aux Bancs de la Grotte pour 465 808 €.

• **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 36 215 640 €**

Chapitres	BP 2026
011 Charges à caractère général	6 959 932,00 €
012 Charges de personnel	14 300 000,00 €
014 Atténuation de produits	4 010 590,00 €
65 Autres charges de gestion courante	8 244 749,00 €
66 Charges financières	420 000,00 €
67 Charges spécifiques	30 000,00 €
68 Provisions	50 000,00 €
042 Opérations d'ordre	1 218 970,00 €
023 Virement à la section d'investissement	981 399,00 €

Chapitre 011 Charges générales : 6 959 932 €

Elles représentent les charges de fonctionnement de la collectivité. Elles sont en augmentation de 9,5 % par rapport au BP 2025 en raison de nouvelles dépenses.

La CATLP a restitué la compétence des eaux pluviales aux communes. Elle demande le remboursement des sommes engagées depuis 2020 en sus des contributions annuelles à compter de 2026. Même si ce remboursement est échelonné sur 10 ans, cela génère une dépense supplémentaire de l'ordre de 250 000 euros par an.

Des études sur le boulevard de la Grotte, le plan de circulation sont inscrites à hauteur de 46 500 euros et bénéficient de subventions.

La commune a récupéré la compétence de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Renouveau urbain (OPAH-RU) : ce poste de dépenses sera en partie compensé par des subventions.

Les fluides sont prévus au même montant que celui voté en 2025 soit 1,3 M €, avec la poursuite de l'extinction partielle de l'éclairage public qui a permis de contenir ce poste de dépenses.

Le sport et notamment le vélo sera encore à l'honneur en 2026 avec la GFNY et le passage du Tour de France pour la 6<sup>e</sup> étape entre Pau et Gavarnie/Gèdre.

Avec une enveloppe de 280 000 euros, la culture et l'évènementiel proposeront cette année encore de nombreuses activités pour tous les lourdais avec une programmation toujours riche.

Avec la création d'un Espace jeunes, Lourdes offre désormais un programme d'activités varié en direction d'un jeune public.

#### Chapitre 012 Charges de personnel : 14 300 000 €

Les crédits sont anticipés en augmentation de 2 % avec notamment l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL à hauteur de 37,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Chapitre 65 Participations et subventions : 8 244 749 €

La contribution au Service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées (SDIS 65) passe de 827 366 euros en 2025 à 836 681 euros en 2026.

La participation au Syndicat mixte du Hautacam : 322 494 euros,

La subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) de 1 140 000 euros est en augmentation de 35 000 € par rapport à celle versée en 2024 et 2025.

L'enveloppe des subventions s'élèvera à 770 000 euros, identique à celle attribuée en 2025.

La participation au SIMAJE reste également stable à hauteur 4,7 M €.

Une subvention de fonctionnement prévisionnelle de 15 000 € au budget des opérations funéraires est budgétisée.

Les frais financiers (Chapitre 66) de 420 000 € sont en diminution.

L'enveloppe des charges exceptionnelles et des provisions de 80 000 euros permettra de faire face à toute difficulté qui pourrait se produire sur l'exercice.

→ **SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 330 270 €** en diminution de 15 % par rapport au BP 2025

Le budget 2026 englobe les résultats, les restes à réaliser en dépenses et recettes ainsi que les crédits nouveaux.

#### • **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

L'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 2 655 004,64 €

Chapitres	BP 2026
13 Subventions d'investissement	3 656 373,36€
10 Dotations	756 590,00€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 655 004,64€
16 emprunt	2 000 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	813 563,00€
024 Cessions d'immobilisations	88 370,00€
45 opération pour compte de tiers	10 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	981 399,00 €
040 Opérations d'ordre	1 218 970,00
041 Opérations patrimoniales	150 000,00 €

Les principales recettes sont :

- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 670 590 euros,
- la Taxe d'aménagement pour 6 000 euros,
- le produit des amendes de police pour 160 000 euros,
- des subventions attendues à hauteur de 3 576 373 € dont 1 026 618 € de restes à réaliser, au titre des projets détaillés ultérieurement,
- des produits de cessions estimés à 88 370 €, dont certaines ont déjà été délibérées en Conseil municipal ainsi que 488 985 € de reversements des cessions du budget lotissement d'Anclades (inscrits au chapitre 27).

Une prévision d'emprunt de 2 000 000 € est inscrite.

• **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 330 270 €**

Chapitres	BP 2026
13 Subventions	43 200,00 €
20 Immobilisations incorporelles	152 385,73€
204 Subventions d'équipement	817 532,03€
21 Immobilisations corporelles	2 725 840,73€
23 Immobilisations en cours	3 487 642,87€
16 Emprunts	1 730 000,00€
45 opération pour compte de tiers	10 000,00 €
040 Opérations d'ordre	128 000,00€
041 Opérations patrimoniales	150 000,00 €
001 Déficit d'investissement 2025	3 085 668,64€

Le budget primitif 2026 poursuit la volonté affirmée depuis 2022 de s'inscrire dans une réelle politique d'investissement soutenue en grande partie par le Plan Avenir Lourdes (PAL).

Le montant total des dépenses réelles d'investissement de 8 966 601 € comprend des nouvelles dépenses pour 8 370 647 € et des restes à réaliser de 595 954 €.

Les dépenses se répartissent toujours en 6 blocs avec :

- les opérations au titre du PAL,
- les projets hors PAL d'Aménagements touristiques,
- les projets hors PAL Patrimoine bâti, Équipements, Ouvrages d'art,
- les projets hors PAL Transition écologique,
- les projets hors PAL Espaces publics, Voirie,

- les investissements récurrents.

Des chapitres d'opérations d'équipement sont soumis à votre approbation :

- Opération 8225000 Voirie Espaces publics : 660 000,00 €,
- Opération 814100 Eclairage : 294 800,00€,
- Opération 7601 Transition écologique : 120 000 €,
- Opération 51801 Ouvrages d'art, Falaises : 528 000,00 €

Le remboursement en capital de la dette s'élève en 2026 à 1 730 000 euros, une fois déduit le remboursement prévisionnel de la CATLP, il est de 1 405 422 euros.

## 2) BUDGET ANNEXE PARKINGS

Le Budget annexe des parkings enregistre les opérations comptables en dépenses et recettes du parking de la Merlasse, du parking de l'Arrouza et du parking Peyramale. Il relève de l'instruction comptable M4.

Le Budget Primitif 2026 s'établit à 758 460 euros.

Les résultats 2025 sont repris par anticipation et seront réajustés si besoin après l'adoption du compte administratif en juin 2026 :

- Excédent d'investissement 001 : 76 609,43 €
- Excédent de fonctionnement 002 : 111 598,54 €
- Les restes à réaliser en dépenses : 72 103,83 €.

La section de fonctionnement s'élève à 621 600 €.

L'excédent de fonctionnement est repris pour 111 598,54 €.

Les recettes sont estimées à 510 000 € et sont réparties ainsi :

- parking de la Merlasse : 300 000 €,
- parking de l'Arrouza : 165 000 €,
- parking Peyramale : 45 000 € .

La section d'investissement s'élève à 136 860 €.

Ces crédits sont essentiellement affectés aux travaux nécessaires pour terminer le parking Peyramale commencés fin 2024.

Une enveloppe de 15 000 € est également prévue pour le remboursement des emprunts.

### 3) BUDGET ANNEXE OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Le Budget annexe des parkings enregistre les opérations comptables en dépenses et recettes du parking de la Merlasse, du parking de l'Arrouza et du parking Peyramale. Il relève de l'instruction comptable M4.

Ce Budget Primitif 2026 s'établit à 758 460 euros.

Les résultats 2025 sont repris par anticipation et seront réajustés si besoin après l'adoption du compte administratif en juin 2026 :

- Excédent d'investissement 001 : 76 609,43 €
- Excédent de fonctionnement 002 : 111 598,54 €
- Les restes à réaliser en dépenses : 72 103,83 €.

La section de fonctionnement s'élève à 621 600 €.

L'excédent de fonctionnement est repris pour 111 598,54 €.

Les recettes sont estimées à 510 000 € et sont réparties ainsi :

- parking de la Merlasse : 300 000 €,
- parking de l'Arrouza : 165 000 €,
- parking Peyramale : 45 000 € .

La section d'investissement s'élève à 136 860 €.

Ces crédits sont essentiellement affectés aux travaux nécessaires pour terminer le parking Peyramale commencés fin 2024.

Une enveloppe de 15 000 € est également prévue pour le remboursement des emprunts.

#### 4) BUDGET ANNEXE UNITÉ FERMIÈRE MULTIVIANDES

Le Budget Primitif 2026 du Budget annexe de l'Unité Fermière Multiviandes s'établit à 204 040 euros.

Les résultats 2025 sont repris par anticipation, ils ne seront définitifs qu'après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2025.

- Excédent d'investissement 001 : + 37 205,69 €
- Excédent de fonctionnement 002 : + 86 322,53 €

La section de fonctionnement s'élève à 133 330 €.

Le produit de la location du bâtiment mis à la disposition de la Coopérative des Gaves de 30 007 € HT permet de couvrir le remboursement des annuités d'emprunts. Il sera adapté en fonction de la finalisation de leur projet d'acquisition d'une partie du bâtiment.

Des crédits à hauteur de 96 265 € sont inscrits pour l'acquisition de fournitures et d'éventuelles réparations.

De même, des écritures comptables sont prévues pour l'amortissement de la valeur du bâtiment sur une durée de 40 ans de 33 504 €.

La section d'investissement s'élève à 70 710 €.

Une enveloppe de 29 710 € est prévue pour d'éventuels travaux.

Les crédits tiennent compte du remboursement de la 14ème annuité de l'emprunt de 280 000 euros mobilisé en 2012 pour assurer le financement de l'extension de l'atelier d'abattage.

## 5) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PLAINE D'ANCLADES

Le Budget Primitif 2026 du Budget annexe du lotissement de la Plaine d'Anclades s'établit à 1 776 062 €.

Ce budget, établi avec l'instruction budgétaire et comptable M57, enregistre les dépenses et recettes relatives à la vente de lots.

Le budget primitif enregistre la reprise anticipée du résultat 2025 soit un excédent d'investissement de 84 061,64 € qui sera ajusté après l'adoption du compte administratif 2025.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 415 215 € et concernent la vente des lots.

Depuis 2016, 16 lots ont été vendus pour un total de 696 193 €.

L'année 2026 devrait également enregistrer des nouvelles cessions.

Des crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 924 916 € pour permettre le suivi de la comptabilité de stocks des terrains faisant partie du lotissement ainsi que pour rembourser l'avance faite par le budget principal à hauteur du produit des cessions enregistrées au fil de l'eau.

## 6) BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE

Le Budget Primitif 2026 du Budget annexe du Centre de santé municipal s'établit de la manière suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP	Chapitre	Libellé	BP
011	Charges à caractère général	35 000,00 €	70	Produits des services	83 250,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00 €	74	Dotations et participations	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 250,00 €			
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 000,00 €			
	<b>Total</b>	<b>133 250,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>133 250,00 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP	Chapitre	Libellé	BP
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	13	Subventions	14 000,00 €
			040	Opérations ordre transfert entre sections	1 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>